



CONTRAT DE LOCATION POUR LE MATERIEL COMMUNAL

Entre Pierre ROUMILHAC, Maire de la commune de BLANZAC

Et M

Représentant l'Association

Domicilié (e)

Le Preneur,

TARIFS :

- **Table + 2 bancs** (délibération du 24 juillet 2008) :

. location : 3 euros par ensemble

. caution : 40 euros

- **Parquet** (délibération du 12 septembre 2008) :

. location : 50 €

. caution : 200 €

Date de la location :

MATERIEL EMPRUNTE :

tables

quantité :

bancs

quantité :

parquet

Montant total de la location :

Montant total la caution :

M..... / l'Association.....

Reconnaît prendre le matériel ci-dessus désigné en parfait état et s'engage en signant la présente à le restituer propre et intact.

Dans le cas où des dégradations seraient constatées lors du retour du matériel, et selon le degré de celles-ci, soit la caution sera entièrement retenue soit une facture sera établie afin que la commune puisse être dédommagée. (dans ce cas, la restitution de la caution n'interviendra qu'après le règlement de cette facture).

M..... / l'Association

Reconnaît avoir pris connaissance des conditions de prêt du matériel et s'engage à les respecter.

Fait à BLANZAC, le

Le Maire,

Le preneur,